

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	24	21

Date de la Convocation 17 novembre 2022
--

Date d’Affichage
17 novembre 2022

Objet de la délibération

No 2022-10068
Finances
Bons d’achats

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022,
le Conseil Municipal de cette Commune, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHE, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Yannick MATON, Régis NOIZET, José RIBEIRO DE ARAUJO, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Christian TIXIER, Ludovic VAN WAESBERGE, Claudine ZUBER

Absents représentés: Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT, Marie-Claude HIMMESOETE pouvoir à Mohamed BENAHMED

Absents: Bernard CREPIN, Victor DA SILVA, Céline FAGOT

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

vu le budget 2022,

Considérant l’organisation du repas "des Anciens" prévu le 15 janvier 2023 pour les personnes de 67 ans et plus résidant sur la commune,

Considérant que, dans un souci d’équité, la mise en place d’un bon d’achat est souhaité pour les personnes ne pouvant se déplacer au repas,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité,:

-décide la a mise en place de bon d’achat d’une valeur de 20 € pour une personne seule de 67 ans et plus ne pouvant se rendre au repas, ou d’une valeur de 30€ pour les couples de 67 ans et plus ne pouvant se rendre au repas

-précise que ce bon d’achat est à utiliser chez les commerçants, artisans ou entreprises du territoire de la communauté de communes de la Brie Champenoise

-autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Etienne DHUICQ
Maire de MONTMIRAIL

